



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE MARDI, 1^{ER} AVRIL 2014, AU 739 DES
BOULEAUX À SAINTE-EULALIE À 19H30.**

Sont présents :

Monsieur André Demers, maire
Madame Françoise Vigneault, conseillère
Monsieur Alain Désilets, conseiller
Madame Andrée Brûlé, conseillère
Monsieur Steeve Raiche, conseiller
Monsieur Steve St-Laurent, conseiller

Madame Marylène Fortier, conseillère est absente

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

14-04-052: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**14-04-053 : ADJUDICATION DU CONTRAT « MATÉRIEL
D'AQUEDUC POUR LE DÉVELOPPEMENT RUE MARRONNIERS »**

Monsieur Yvon Douville, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport d'ouverture des offres reçues dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation intitulé «*Matériel d'aqueduc pour le développement rue Marronniers*».

Soumissionnaire	Montant avec taxes	Rang
J. U. Houle Ltee	36 848.51 \$	1
Réal Huot inc	41 116.90 \$	2
Distribution Brunet	42 051.73 \$	3

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme aux prescriptions des documents d'appels d'offre par invitation a été déposée par J. U. Houle Ltee au montant de 36 848.51 \$ (taxes incluses).

Il est proposé par Monsieur Steve St-Laurent et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le Conseil

accepte l'offre de J. U. Houle au montant de 36 848.51 \$ (taxes incluses) pour la fourniture du matériel d'aqueduc pour le développement rue Marronniers conditionnellement à l'obtention, par la municipalité, du certificat d'autorisation du Ministère de l'environnement;

désigne Monsieur Yvon Douville, directeur général et secrétaire-trésorier, en tant que signataire de tout document en lien avec cette offre.



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie**

Levée de l'assemblée sur une proposition de Madame Andrée Brûlé à
19h20.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y
apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du *Code municipal*.

André DeMers
Maire

Yvon Douville
Directeur général
secrétaire-trésorier